

L'UCP reçue par le Maire.

Le 12 mars une délégation de l'Union des Cadres de Paris, sous la conduite de son président Yves BORST, a été reçue par le Maire de Paris.

L'entrevue a porté sur 4 grands thèmes : le dialogue social, le pouvoir d'achat, les ressources humaines et le fonctionnement de la ville.

En premier lieu, l'UCP a attiré l'attention du Maire sur une dégradation du dialogue social depuis quelques mois : instances paritaires (CAP, CSAP) sans recherche de compromis, l'administration imposant ses choix, réformes sans concertation, agenda social et dispositif d'alerte et de veille sociale annoncés mais restés sans suite. L'UCP a exprimé le souhait d'un dialogue social passant d'une logique d'information souvent tardive des organisations syndicales à une logique de concertation, discussion, négociation, qui ne saurait être assimilée à la cogestion.

Bertrand DELANOË a réaffirmé son attachement au dialogue social ainsi qu'à l'unité et à la spécificité du statut des agents de la Ville, insistant sur le fait que, lorsque des réformes sont à mener, il est nécessaire de les faire en concertation avec les personnels concernés, et que les syndicats doivent avoir de l'espace. Sur le sujet de la déconcentration, il a indiqué qu'il importe de ne pas mettre en danger les agents et que le travail en arrondissement deviendra un facteur de promotion. Le Maire souhaite, tout au long de cette mandature, entraîner les personnels d'encadrement dans une dynamique forte et recueillir leur adhésion. Il considère également que tout ce qui peut être fait pour créer un climat de confiance et de loyauté doit être fait. Sur le sujet des réformes, il pense qu'il y a encore à faire pour améliorer la transversalité et les synergies, la Secrétaire Générale doit encore réformer pour plus d'efficacité. Il s'est enfin dit intéressé par le concept d'alerte sociale pour prévenir les conflits.

Concernant le pouvoir d'achat, l'UCP a fait part de la préoccupation forte des agents, en soulignant que, si l'augmentation du point d'indice relève de l'Etat, certaines pistes peuvent être explorées pour augmenter les rémunérations : amélioration des régimes indemnitaires, accélération des carrières par amélioration des taux promus/promouvables et réduction des durées d'échelons, monétisation sur la base du volontariat des CET, amélioration des prestations sociales. Toutes ces mesures permettraient de plus de fidéliser les personnels dans un contexte de recrutement difficile.

Le Maire a indiqué que la Ville ne dispose que d'une marge de manœuvre financière très faible en raison de la baisse importante des droits de mutation (- 52% en février, représentant un manque de l'ordre de 450 M€). Les priorités sont d'aider les agents de catégorie C, d'améliorer les conditions de travail et la médecine du travail, de rendre les formations plus performantes afin qu'elles permettent de progresser, d'améliorer la restauration en n'écartant pas à priori la réflexion sur le chèque restaurant, et d'affecter le quota de logements sociaux réservés aux agents à ceux qui travaillent au plus près des parisiens et aux plus bas salaires.

Au chapitre ressources humaines, l'UCP a souligné le manque d'effectifs dans certains secteurs, en particulier en raison de l'ouverture de nouveaux équipements, les difficultés de recrutement, l'accélération des départs en retraite, qu'il convient d'anticiper pour éviter la perte de mémoire et de technicité des services, l'incidence des temps partiels, l'absentéisme, révélateur d'un certain mal vivre au travail. L'UCP a exprimé le souhait d'une anticipation sur les remplacements en cas de solde de CET et plus généralement, d'une gestion des ressources humaines plus qualitative, prenant en particulier en compte les compétences de chacun et offrant des formations qualifiantes.

Bertrand DELANOË, après avoir exprimé son accord sur la nécessaire anticipation des départs en retraite, a reconnu que le temps partiel était un facteur de précarité. Il a rappelé que la Ville était la première collectivité de France en termes d'embauche sur la période 2001 - 2008. Il estime par ailleurs que l'accord ARTT de 2001 est très favorable aux personnels.

.../...

Sur le secteur particulier de la petite enfance, il se demande si l'exigence de qualification n'est pas trop élevée à Paris. Il considère que les questions posées par l'UCP soulèvent de vrais problèmes, mais que le budget étant en baisse, il convient d'optimiser la masse salariale. Il s'est également dit favorable à la mise en place de formations qualifiantes et à la priorité au recrutement interne, sans exclure toutefois la possibilité d'aller chercher ailleurs les compétences lorsqu'elles n'existent pas à la Ville. Il a enfin souligné que l'absentéisme constitue un vrai chantier.

Sur le dernier sujet, à savoir le fonctionnement de la Ville, après avoir rappelé le positionnement de l'UCP, attachée, au-delà des conditions de travail du personnel, au bon fonctionnement des services, les remarques ont porté sur les conditions dans lesquelles se font les restructurations sans concertation avec les organisations représentatives des personnels (Direction des Achats, CSP comptables), les écueils possibles dans le cadre du transfert de compétences accru vers les mairies d'arrondissement et la mise en place des nouveaux outils informatiques, conçus essentiellement comme des outils de suivi au niveau décisionnel, au détriment des utilisateurs, pour lesquels les tâches deviennent beaucoup plus complexes et donc plus longues.

Le Maire a défendu les restructurations au nom de la logique économique et de la saine gestion des deniers publics. Il a indiqué également qu'il entend rassurer les personnels sans toutefois ralentir le rythme des réformes. Sur le plan de la décentralisation – déconcentration, il pense que les personnels travaillant dans les services localisés et dans les mairies d'arrondissement ne sont pas suffisamment considérés. Pour ce qui est des nouveaux outils informatiques (Alizé,...) il estime que si les agents ont besoin d'une aide à l'adaptation, il faut la leur donner, mais que si les problèmes sont inhérents aux applications, celles-ci doivent être corrigées.

En conclusion, le Maire a remercié la délégation pour l'intérêt de l'échange, l'UCP a quant à elle exprimé son souhait de rendre ces rencontres plus régulières.

Si cette audience ne s'inscrivait pas dans une logique de négociation, elle a été pour nous l'occasion d'alerter sur plusieurs points le Maire, qui a pu pour sa part affirmer un certain nombre de principes auxquels il est attaché. Il nous appartiendra désormais de veiller à ce que l'administration respecte ces principes dans le cadre des discussions sur les nombreux dossiers à venir, et nous n'y manquerons pas.

C.T.P. central.

Le Comité Technique Paritaire central de la commune et du département de Paris se réunira le jeudi 26 mars à 9h30.

A l'ordre du jour figurent trois communications :

- sur la création d'une direction des achats (*voir ci-dessous*) ;
- sur la mise en place des centres de services partagés comptables (*idem*) ;
- sur un meilleur service de proximité aux parisiens (décentralisation).

Le CTP sera par ailleurs appelé à donner son avis sur l'intégration à la DDEE de la sous-direction de l'enseignement supérieur de la DASCO.

Nous aurons bien entendu l'occasion de revenir sur ces sujets après cette séance.

Création de la Direction des Achats et des CSP comptables.

La première réunion avec à la DRH sur ces deux sujets aux implications fortes s'est tenue le 4 mars dernier, soit moins d'un mois avant le CTP central (*cf. ci-dessus*) : il en ressort deux attitudes, celle de la DRH, plus en phase avec nos préoccupations et exigences en matière d'accompagnement individuel de tous les personnels concernés, partagée semble-t-il par la Direction des Finances qui regroupera les CSP comptables, et l'attitude de la future Direction des Achats qui ambitionne de recruter sans contraintes et de laisser aux Directions et à la DRH le soin de régler les problèmes humains et professionnels qui pourraient en découler.

La localisation géographique de la DA sur un site unique ne sera pas possible dans l'immédiat. Lors du pré CTP Central du 17 mars, 4 sites ont été précisés :

- Pavillon du lac (Parc de Bercy) : Direction et Service méthodes et ressources ;
- Tour Mattéi (Paris 12^e) : CSP Achats 1 et CSP Achats 5 ;
- Rue de l'Arsenal (DASCO) : CSP Achats 2 ;
- 103 avenue de France (Paris 13^e) : CSP Achats 3 et CSP Achats 4.

.../...

Ce sont manifestement des raisons de coûts qui ont conduit à abandonner le regroupement dans un seul immeuble, dont il se disait qu'il serait à proximité de la place d'Italie (et devant a priori également abriter les CSP comptables).

Cette nouvelle donne remet fortement en cause, selon nous, la pertinence du regroupement en une seule direction, alors même qu'un des arguments mis en avant était la volonté de rassembler ce qui est actuellement éclaté.

Cette « continuité dans l'éclatement » est particulièrement préoccupante pour les agents auxquels il est demandé de faire un choix sur des fonctions à périmètre évolutif et dans un lieu qui ne sera sans doute que provisoire. De telles incertitudes sont de nature à renforcer le caractère anxiogène de la procédure.

Dans ce contexte, l'UCP a déjà affirmé et réaffirmera au CTP Central du 26 mars prochain, un certain nombre d'exigences en faveur des personnels.

Pour les entités entièrement transférées (le BPF de la DALIAT et le SEMAC de la DPA, soit 56 agents sur les 120 annoncés de la première phase), sous réserve du volontariat des agents, il doit y avoir automaticité d'affectation à la DA : leur volontariat doit être assimilé à un acte de recrutement, ce qui donnera le sentiment de participer à une nouvelle dynamique, en dehors de toute logique d'exclusion.

Pour les autres agents, il est indispensable de leur offrir des garanties quant au maintien de leur régime indemnitaire et de leurs possibilités d'avancement.

De plus, compte tenu des incertitudes évoquées plus haut, il convient d'admettre le principe de « réversibilité », permettant aux agents ayant rejoint la DA de revenir, le cas échéant, sur le choix et de bénéficier d'un accompagnement individuel vers un nouveau projet professionnel.

Il est nécessaire d'offrir des garanties individuelles à chaque agent concerné, ceux qui composeront la DA, comme ceux restant dans leur direction actuelle et surtout ceux amenés à changer de direction et donc se « reconverter ». C'est à l'évidence le seul moyen de lever les inquiétudes et de réussir cette réorganisation.

L'UCP demandera de nouveau un suivi d'étape de la restructuration, avec une cartographie de chaque situation individuelle (combien de personnels touchés, propositions d'affectation, affectations concrétisées, etc., dans la préfiguration d'un bilan social).

Union des Cadres de Paris

2bis, square Georges Lesage 75012 PARIS – Tél. 01.43.47.80.72 - Fax. 01.43.47.81.45